
**Procès-verbal de la 3^e assemblée publique de la Société de transport de
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 24 avril 2024 à 19h00**

Personnes présentes	M. Michel Byette	Président
	M. Pierre Montreuil	Vice-Président
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier.
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personne absente		
Personnes ressources	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière
	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 3^e assemblée publique.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(21-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Pascale Albernhe-Lahaie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit modifié en ajoutant au point 10 « Affaires diverses », le sujet suivant :

- a) Présentation de la réorganisation de l'équipe de cadres

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 27 mars 2024

(22-24) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Albernhe-Lahaie
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 27 mars 2024 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 27 mars 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Adoption des comptes à payer

(23-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2024, pour une somme totale de 1 331 027,30\$.

ADOPTÉE

7. Adoption d'une résolution de concordance relativement à un emprunt par billets

(24-24) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soit adoptée, telle que déposée, la résolution permettant à la Société de transport de Trois-Rivières d'emprunter par billets un montant de 574 800\$ et compte tenu de cet emprunt le terme originel de ses règlements d'emprunts numéros 146 (2017), 144 (2017), 134 (2013), 149 (2018) et 145 (2017), soit prolongé.

8. Adoption d'une résolution pour le financement relativement à un emprunt par Billets

(25-24) ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 1^{er} mai 2024, au montant de 574 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

103 900 \$	5,03000 %	2025
109 200 \$	5,03000 %	2026
114 700 \$	5,03000 %	2027
120 400 \$	5,03000 %	2028
126 600 \$	5,03000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,03000 %

2- CAISSE DESJARDINS DES TROIS-RIVIERES

103 900 \$	5,06000 %	2025
109 200 \$	5,06000 %	2026
114 700 \$	5,06000 %	2027
120 400 \$	5,06000 %	2028
126 600 \$	5,06000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,06000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

103 900 \$	5,00000 %	2025
109 200 \$	4,85000 %	2026
114 700 \$	4,75000 %	2027
120 400 \$	4,70000 %	2028
126 600 \$	4,65000 %	2029

Prix : 99,02900

Coût réel : 5,07833 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

Mme Karine Descôteaux
M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport de Trois-Rivières accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mai 2024 au montant de 574 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 146 (2017), 144 (2017), 134 (2013), 149 (2018) et 145 (2017). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

9. Résolution pour adjudication du mandat pour support juridique en vue du renouvellement de la convention collective 2017-2024

(26-24) CONSIDÉRANT le projet de renouvellement de la convention collective 2017-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la STTR souhaite être assistée par une firme juridique pour cet exercice de renouvellement;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres # STTR-01-24; qui a permis de sélectionner la firme Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.;

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Pierre Montreuil
M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat soit octroyé à la firme Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L., au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

10. Affaires diverses

a) Présentation de la réorganisation de l'équipe de cadres

(27-24) IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Michel Byette
M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE mettre fin au lien d'emploi d'un employé cadre.

ADOPTÉE

12. Période de questions

N/A

13. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 22 mai 2024 19 h.

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Karine Descôteaux
M. François Dubois

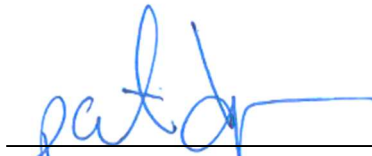
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE



M. Michel Byette
Président



M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif